



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2021

Le 5 novembre deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Présents : MM AUDOUX François, NIORT Jacques, NAILANI Ambdilhadi, CHAUVEAU Tiphaine, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, DEGORCE Carine, BRISEPIERE Jérôme, REMAUD Emmanuel, FOUSSIER François,

Absentes excusées :

- BAUDET Valérie
- BLANC Delphine
- BARREAU Eliane
- STEPHENS Susan

Pouvoir : Eliane BARREAU a donné pouvoir à Claudine CHEVAIS

Secrétaire de séance : Tiphaine CHAUVEAU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/09/21 :

Le compte rendu du 24/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :

- *Provision sur créances à hauteur de 15 %*
- *Décision modificative / écritures provisions sur créances*
- *Mutuelle des territoires*
- *Convention rue des Passeroses avec Eaux de Vienne*
- *Communication par SMS*
- *Réflexions sur la garderie*
- *Tarifs photocopies*

L'ordre du jour complémentaire est adopté à l'unanimité

1. LE CASTEL - MISE AUX NORMES ELECTRIQUES (D2021-64)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la SARL MPS pour la mise aux normes électriques du Castel à la suite du contrôle effectué par la Socotec et souligne qu'il serait souhaitable d'effectuer rapidement les travaux pour louer le bâtiment le plus rapidement possible. Le devis s'élève à 6 428.05€ HT soit 7 713.66€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

2. LA MAISON DES ASSOCIATIONS – DEVIS MAITRISE D'OUVRAGE (D2021-65)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de maîtrise d'ouvrage de l'Atelier du Moulin en précisant qu'il serait possible de contracter un prêt à taux zéro si besoin pour le financement du reste à charge des travaux.

Les travaux débuteront fin 2022 et devraient être finalisés en 2023.

Outre les subventions classiques, il sera possible de solliciter une subvention d'Energies Vienne de 25%.

Le coût prévisionnel des travaux est de 330 000.00€ HT et celui des honoraires de maîtrises d'œuvre de 42 768.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'Atelier du Moulin à l'unanimité.

3. PROVISION SUR CREANCES A HAUTEUR DE 15 % (D2021-66)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de la Trésorerie pour provisionner les créances antérieures au 31/12/20 et propose d'opter pour un provisionnement à hauteur de 15%

13900 - Château Garnier			
	<i>c°/ 491x</i>	<i>c°/ 496X</i>	<i>Total</i>
<i>Proposition TP (calcul à 25%)</i>	3 143.68 €	69.27 €	3 212.95 €
<i>Calcul à 15%</i>	1 886.21 €	41.56 €	1 927.77 €
13902 - Hôtel restaurant			
	<i>c°/ 491x</i>	<i>c°/ 496X</i>	<i>Total</i>
<i>Proposition TP (calcul à 25%)</i>	974.00 €	324.60 €	1 298.60 €
<i>Calcul à 15%</i>	754.22 €	24.94 €	779.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le taux de 15%.

4. DECISION MODIFICATIVE / ECRITURES PROVISIONS SUR CREANCE D2021-67 et 68)

Monsieur le maire expose que suite à la délibération prise précédemment il convient de prendre des décisions modificatives concernant le budget général et le budget annexe Multiservices -Bar-Restaurant.

Décisions modificatives

13900 - Château Garnier

<i>c°/ 6817 au BP 2021</i>	1 533.00 €
<i>Besoin</i>	1 927.77 €
<i>Différence</i>	394.77 €

Décision modificative :

<i>c°/ 6817</i>	+ 394.77
<i>c°/022</i>	- 394.77

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

13902 - Hôtel restaurant

<i>c°/ 6817 au BP 2021</i>	98.00 €
<i>Besoin</i>	779.16 €
<i>Différence</i>	681.16 €

Décision modificative :

<i>c°/ 6817</i>	+ 681.16
<i>c°/ 6152</i>	- 681.16

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

5. CONVENTION RUE DES PASSEROSSES AVEC EAUX DE VIENNE ET SRD ENERGIES (D2021-69)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec Eaux de Vienne concernant la mise en séparatif de l'assainissement collectif par le biais de la pose d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées rue des Passerosses

Le coût des travaux est estimé à 24 000 € HT avec un reste à charge pour la Commune de 20 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à l'unanimité.

6. COMMUNICATION PAR SMS (D2021-70)

Monsieur le Maire présente la proposition de J2S Telecom qui consiste en un service d'envoi de SMS en nombre acheminés via le réseau internet. Ce service permettra d'informer quasi immédiatement les administrés inscrits conformément au RGPD de problèmes ou alertes urgents. Il viendrait en complément d'intramuros et du site internet. L'abonnement est de 27€ et le coût du SMS de 0.05 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7. REFLEXIONS SUR LA GARDERIE

Monsieur le maire présente la problématique de la garderie avec la présence aléatoire et en faible nombre des enfants le matin à 7h15 et le soir à 18h15

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas changer les horaires tout en déplorant cet état de fait.

8. TARIFS PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des photocopies comme suit :

Pour les associations 0.20€ jusqu'à 10 photocopies et 0.10€ au-delà de 10 (A4 noir et blanc)

Pour les particuliers : 0.40€ (A4 noir et blanc)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs pour les copies noirs et blancs.

Les autres tarifs feront l'objet d'une étude lors d'un prochain conseil municipal.

9. MUTUELLE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire présente le principe des mutuelles de territoire et propose d'étudier cette possibilité dans les prochains mois.

Après discussions, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

10. QUESTIONS DIVERSES

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que les réunions du conseil municipal auront dorénavant lieu le lundi soir à 20h.

M. le maire informe le conseil que Duncan Gaboriau est susceptible d'être recruté en CDI 20/35^{ème} par l'EHPAD La Rêverie et 15/35^{ème} par la Commune (contrat aidé à 80%)

Prévoir date pour inauguration de la Maison des Services de Proximité

Manque de matériel de nettoyage dans la salle Semailles au vent.

Porte vélos (troncs de bois) à prévoir

Problématique cantine/garderie, factures non reçues

Voirie

Commémoration du 5 décembre

Déchetterie

Problème d'eau à Chez Lebrun

Ménage salle de tarot non effectué

Conseil municipal du 5 novembre 2021

Compte rendu

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	<i>Absente excusée</i>
BAUDET Valérie	<i>Absente excusée</i>
BLANC Delphine	<i>Absente excusée</i>
BRISEPIERRE Jérôme	
CHAUVEAU Tiphaine	
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	
STEPHENS Susan	<i>Absente excusée</i>